



## *Comité romand 2 x NON aux lois contre l'asile et les étrangers*

*Regroupant les cantons de FR, GE, JU, JU bernois, NE, VS, VD  
Membre du comité national 2 x NON*

Dossier de presse – 21 août 2006  
Intervention d'Ismaïl Türker

---

### 2 x NON aux lois contre le droit d'asile et contre les étrangers

---

Notre comité romand – lequel coordonne l'action de plus de 200 organisations syndicales, sociales, religieux et politiques – s'oppose avec force depuis des mois aux lois sur l'asile (LAsi) et sur les étrangers (LEtr). Nous affirmons que ces deux lois d'inspiration xénophobe, voire raciste, sont parmi les plus dures d'Europe et s'inscrivent dans une logique d'exclusion, de discrimination et de répression. Cela semble si vrai que même ceux, notamment l'UDC, qui osent encore les défendre le font de façon toujours plus embarrassée. Par exemple, ils prétendent sans rire que les « vrais réfugiés » seront ainsi mieux protégés ; ils avancent des chiffres et des statistiques erronés pour réitérer leur couplet sur la « surpopulation étrangère » ; ils laissent entendre que les requérants d'asile auraient des aides financières supérieures à d'autres catégories de population dans le besoin, ce qui, bien sûr, est faux ; ils passent sous silence le fait que la LAsi ne fera qu'amplifier le problème des requérants déboutés contraints à la clandestinité et que leur nombre augmentera car ils ne pourront être refoulés ; ils vont même jusqu'à admettre certaines contradictions contenues dans la LEtr comme par exemple la situation non résolue des travailleurs « sans-papiers »... mais ils laissent entendre qu'il faut faire confiance aux autorités dans une application souple de la loi (!), laquelle devra peut-être « après-coup » être modifiée... ce qui, bien sûr, ne sera pas possible. Bref ! Les défenseurs des ces deux lois inacceptables se trompent mais en plus, pour faire passer leur message, trompent les citoyennes et les citoyens !

En bref et encore, les raisons de notre refus :

**La LAsi, une loi inhumaine et répressive :** Elle multiplie les mesures de dissuasion et d'exclusion à l'égard des réfugié-e-s. Elle prévoit une « non entrée en matière » pour tout requérant ne pouvant présenter de papiers d'identité jugés valables dans les 48 heures alors que les réfugiés ne peuvent pas se procurer de tels papiers auprès de l'Etat qui les persécute ! Elle va à l'encontre du droit international et de la Convention sur les réfugiés. Déjà effective pour les requérants frappés d'une non entrée en matière, l'aide sociale sera supprimée dans la plupart des cas pour toutes les personnes déboutées, y compris femmes, enfants, personnes âgées ou malades... Elle met en danger des proches de requérants restés au pays car la Suisse pourra transmettre des données concernant des personnes auprès d'Etats pratiquant la torture. Elle renforce les moyens de répression, comme la possibilité de perquisitionner à toute heure, sans mandat judiciaire, au domicile des requérants...

**La LEtr, une loi discriminatoire, arbitraire, véritable machine à fabriquer des Sans-papiers :** Elle ferme l'accès de notre pays aux ressortissants-e-s extra-européens-e-s, seule une minorité de personnes hautement qualifiées sera acceptée surtout pour des séjours de courte durée. Elle crée un droit différent selon l'origine des personnes et normalise une ségrégation inacceptable entre Européens et non-Européens et provoquera des inégalités accrues au sein du monde du travail, sources supplémentaires de xénophobie. Elle rend impossible toute régularisation des travailleurs-euses sans papiers vivant et travaillant déjà en Suisse depuis des années, alors même que leur travail est nécessaire à notre économie, dans l'hôtellerie-restauration, l'économie domestique, l'agriculture, la construction... alors même que la Suisse, selon plusieurs rapports, ne pourra jamais résoudre ses besoins économiques et démographiques par la seule « libre-immigration » européenne. Ainsi, la LEtr va hypocritement légaliser le travail clandestin, pire elle va le créer et encourager le travail au noir... puisqu'il ne sera de surcroît plus possible pour les sans-papiers d'être déclarés aux assurances sociales et aux impôts, comme c'est le cas pour beaucoup d'entre eux aujourd'hui ! De plus, la LEtr apporte des restrictions sévères au droit lié au regroupement familial ; elle jette la suspicion sur les couples binationaux qui seront à priori suspects de mariage blanc !

**La LAsi et la LEtr toutes deux, des lois répressives :** Elles portent la durée maximale de détention sous mesures de contraintes à 24 mois pour les adultes et à 12 mois (!) pour les mineurs de 15 à 18 ans, contrevenant ainsi aux droits de l'enfant ; elles permettent de décider la dissolution de mariage suspectés d'être « blancs » entraînant par là la perte de filiation des enfants en étant issus ; elles autorisent l'expulsion, avec leur mère, des enfants issus de mariages dissous... De plus, elles permettent de poursuivre pénalement les personnes suisses et étrangères ou les associations (qui pourront être infiltrées par la police !) qui apporteront leur soutien et protégeront « illégalement » des requérants d'asile déboutés ou des travailleurs-euses sans-papiers. Pour ces défenseurs, elles vont jusqu'à prévoir des amendes très élevées et des peines de prison, ce qui est une atteinte intolérable aux droits démocratiques ! Bref ! Elles s'attaquent aux libertés et aux droits fondamentaux et introduisent des « zones de non-droit », y compris à l'encontre de citoyens-nes suisses !

**Voilà autant de raisons pour refuser massivement ces deux lois scélérates et iniques !**